

Communiqué de presse
24 mars 2021

Déploiement du dispositif Pass'Asso sur le territoire

Lorient Agglomération a souhaité prendre une part active au dispositif Pass'Asso lancé par la Région Bretagne en soutien aux associations les plus durement touchées par la crise.

En lien avec l'ensemble des intercommunalités bretonnes, la Région a lancé un nouveau fonds de soutien aux associations les plus durement touchées par la crise sanitaire, à l'instar d'autres dispositifs éprouvés comme le « Fonds Covid-Résistance ». Lorient Agglomération et ses 25 communes membres ont souhaité saisir cette opportunité pour apporter elles aussi leur soutien au réseau associatif local, fer de lance de nombreuses initiatives qui concourent à la vitalité du territoire. Le financement mixte par ces collectivités - Région Bretagne, Lorient Agglomération et communes membres de l'intercommunalité - a permis de dégager une enveloppe financière de près de 420 000 €, intégralement dédiée aux associations locales.



PASS ASSO

Un coup de pouce pour mon asso !

Le fonds Pass'Asso repose ainsi sur le principe d'un financement mixte, réparti pour moitié entre la Région Bretagne et le bloc communal, chaque partie contribuant pour un montant plafond de 1 euro par habitant. Sur le territoire de Lorient Agglomération, le financement maximum de 208 534 € apporté par le bloc communal est financé à 50% par l'Intercommunalité et à 50% par les communes, chacune contribuant proportionnellement à leur population.

Les associations de moins de 9 salariés, implantées sur le territoire de Lorient Agglomération et en activité au 1^{er} janvier 2019, pourront ainsi déposer un dossier de demande d'aide à la commune où siège l'association avant le 30 juin 2021. Leur dossier devra notamment comprendre, les extraits du compte de résultat 2019 et 2020 sur lesquels doivent figurer l'intégralité des produits d'exploitation, de façon à pouvoir justifier de la situation financière fragilisée de l'association.

Après l'échéance du 30 juin, chaque commune réalisera une première instruction des demandes de subvention des associations domiciliées sur son territoire. Les demandes éligibles, accompagnées d'un avis de la commune sur le principe et le montant de subvention, seront ensuite présentées au comité associant des élus de Lorient Agglomération et l' élu régional référent territorial, pour validation.

Plus d'infos : contact-pole-developpement@agгло-lorient.fr ou 02 90 74 72 42

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agгло-lorient.fr
<https://www.lorient-agгло.bzh/actualites/espace-presse/>

